services, car celle-ci pourrait faciliter le développement de ces secteurs.

Actuellement, toute matière taxable qu'achète un fabricant est taxée. Il importe que les gens se rendent compte que, à l'avenir, une usine de papier pourra recevoir un crédit pour taxe sur intrants dans le cas de toutes les matières taxables qui entrent dans la fabrication de son produit. Ce n'est pas simplement le bois qui entre dans les déchiqueteuses, ce sont aussi les produits chimiques, les machines, les ampoules électriques pour éclairer l'usine, les machines à écrire; tout ce que l'on utilise pour les affaires fera l'objet d'un crédit. Ce que l'on ne voit pas, ce sont des taxes sur des taxes. Nous ne voyons pas de taxes qui sont ajoutées pour que d'autres paient des taxes dessus. Ce que nous voyons, c'est la reconnaissance que la taxe n'est payée qu'une seule fois.

M. Funk: Parlez-nous encore des ampoules électriques.

M. Reid: Les ampoules sont grillées.

M. Hunter: J'ai l'impression qu'elles n'ont jamais fonctionné.

M. Reid: Une des choses dont on entend beaucoup parler, c'est la question des dépenses. Nous avons tous entendu dire que la taxe serait beaucoup mieux acceptée si le gouvernement réduisait ses dépenses, on nous dit qu'au lieu d'augmenter les taxes on devrait réduire les dépenses. Je voudrais parler de cela pendant une minute ou deux. Je pense qu'il est important de rappeler aux Canadiens les efforts qui ont été faits pour réduire les dépenses.

Depuis 1984, nous avons réduit le déficit de quelque 8 milliards. En 1984–1985, les dépenses dépassaient les recettes de 16 milliards. Maintenant, c'est de 8 milliards seulement.

Les dépenses du gouvernement fédéral pour les programmes du gouvernement n'auront augmenté que de 3,6 p. 100 en 1989–1990, ce qui est moins que pour n'importe lequel des gouvernements provinciaux, et moins que n'importe quel gouvernement fédéral depuis bien longtemps. En 1984–1985, les dépenses du gouvernement représentaient 19,5 p. 100 de l'économie, alors qu'en 1989–1990, elles ne représentent plus que 16,1 p. 100. Si nous n'avions pas fait de changements, nous serions à 22 milliards de plus ou 21 p. 100 de l'économie. En 1993–1994 nous n'aurons plus besoin d'emprunter et nous pourrons commencer à rembourser les bons du Trésor.

Initiatives ministérielles

Un des éléments les plus importants de la taxe sur les produits et services pour ma province et mes électeurs, c'est le crédit, le système en vertu duquel nous reconnaissons que les Canadiens qui sont dans certaines situations pourraient être indûment frappés par la taxe sur les produits et services si nous ne prenions pas de mesures directes et précises pour y remédier. Cela se fait en augmentant et en étendant le crédit d'impôt pour taxe de vente.

En 1986 le montant du crédit était de 50 \$ par adulte et de 25\$ par enfant, pour les revenus inférieurs à 15 000 \$. En 1990 il est maintenant de 140 \$ par adulte et de 70 \$ par enfant pour les revenus inférieurs à 18 000 \$. En 1991, il va être de 190 \$ par adulte et de 100 \$ par enfant pour les revenus inférieurs à 24 000 \$.

Il y aura par ailleurs, un supplément de 100 \$ pour les célibataires, et en outre, les parents seuls peuvent réclamer le crédit d'adulte au nom d'un enfant. Quel effet cela a-t-il, en se rappelant tout d'abord que le crédit va être versé quatre fois par année, par avance sur les dépenses à effectuer? Il y aura 8,7 millions de ménages et de particuliers au pays qui vont bénéficier du crédit d'impôt pour taxe de vente.

La taxe sur les produits et services va apporter à tous les ménages ayant un revenu inférieur à 30 000 un avantage par rapport à la situation actuelle. Voilà en quoi ce régime est équitable. Voilà en quoi il répond aux besoins des Canadiens. Voilà en quoi il annonce aux Canadiens qui ont besoin d'être aidés que nous allons leur accorder cette protection et cette aide.

Je suis convaincu que cette taxe, malgré l'opposition qu'elle soulève et qu'elle continuera de soulever, est conforme aux intérêts de mes électeurs et, à mon avis, des électeurs de tous les députés. Cette taxe est conforme aux réalités canadiennes dans le monde où nous vivons en 1990. Cette taxe va stimuler notre compétitivité et notre productivité au cours de la décennie qui vient. Elle va protéger les Canadiens qui ont besoin d'être aidés et protégés. Elle va rendre le pays plus équitable et plus agréable en 1990.

M. Barrett: Monsieur le Président, je vous remercie beaucoup de me donner l'occasion d'intervenir dans le débat avant que la clôture ne soit prononcée et que cette taxe nous soit imposée de force.

J'ai deux questions à poser au député. Il a pris la parole pour nous dire tout ce que les ristournes vont avoir de merveilleux pour ceux qui les obtiennent. Réfléchissez bien. Je réponds au député qu'il y a beaucoup plus de gens au pays qui préféreraient ne pas payer cette taxe du